



L'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine Lignes directrices pour l'élaboration des déclarations*

Introduction

L'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine est un mécanisme consultatif pour les personnes d'ascendance africaine et d'autres parties prenantes concernées, offrant une plate-forme pour améliorer la sécurité, la qualité de vie et les moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine. Dans ce contexte, la participation active des organisations de la société civile (OSC) revêt une importance capitale, renforçant l'impact et l'efficacité de l'Instance permanente en offrant diverses perspectives de base, en veillant à ce que les discussions soient complètes et représentatives. Leur participation, dans les travaux de l'Instance permanente, favorise la responsabilisation, en tenant les gouvernements et les organismes internationaux responsables de la mise en œuvre des politiques par le biais d'un plaidoyer et d'un suivi vigilants. De plus, les OSC apportent des solutions pratiques, des idées novatrices et des expériences de première main, enrichissant l'élaboration des politiques avec de l'ingéniosité et des stratégies réalisables. Agissant comme des ponts essentiels, les OSC façonnent les politiques internationales et aident à les traduire en actions locales efficaces, garantissant ainsi leur pertinence et leur impact. Cet engagement transformateur amplifie l'efficacité de l'Instance permanente, le maintien de l'inclusivité et les approches axées sur les solutions.

Objectif

L'objectif de ces lignes directrices est de fournir des orientations claires et normalisées aux représentants des OSC sur la manière de communiquer efficacement leurs positions, leurs préoccupations et leurs propositions au cours des sessions annuelles de l'Instance permanente d'une manière cohérente, concise et pertinente, et alignée sur le mandat global de l'Instance permanente. En suivant ces lignes directrices, les participants peuvent améliorer la qualité des discussions, faciliter la compréhension mutuelle entre les parties prenantes, contribuer à des délibérations productives et efficaces et façonner les travaux de l'Instance permanente.

Structure des énoncés

Une déclaration efficace doit être structurée comme suit :

1. **Durée** : Les interventions doivent être succinctes et se limiter à une durée maximale de 2 minutes. Cette limitation de temps garantit une communication concise et ciblée, permettant l'intervention d'un plus grand nombre de participants.
2. **Ouverture** : Une déclaration devrait idéalement commencer par une brève présentation de l'organisation et/ou de l'orateur. Elle doit également identifier le point pertinent de l'ordre du jour ou le sujet de discussion.
3. **Corps du texte** : les déclarations doivent présenter des observations clés qui donnent un aperçu de la situation actuelle des personnes d'ascendance africaine. Elles doivent mettre en évidence les initiatives réussies, les bonnes pratiques ou les actions qui se sont avérées efficaces pour promouvoir et faire progresser les droits des personnes d'ascendance africaine.

* Traduction non officielle



La déclaration peut également aborder les défis et les obstacles rencontrés par les OSC dans leurs efforts pour faire progresser les droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine, ainsi que les solutions possibles à ces défis.

Les déclarations peuvent également inclure des exemples spécifiques ou des études de cas qui illustrent les questions abordées, enrichissant ainsi la discussion de points de vue pratiques.

4. **Recommandations clés** : L'inclusion de recommandations clés est fortement encouragée. Il est conseillé de finaliser la déclaration en proposant des recommandations clés réalisables pour relever les défis mentionnés dans le corps de la déclaration. Les recommandations doivent être spécifiques, réalisables, praticables, alignées sur le sujet des discussions et adressées à une partie prenante spécifique, par exemple à l'Instance permanente, aux États membres, au système des Nations unies, etc.

Dans le cadre des recommandations, les participants pourraient également lancer des appels à l'action, encourageant la collaboration entre les parties prenantes pour faire progresser les droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine.

Conseils pour des déclarations efficaces

Les conseils suivants peuvent contribuer à améliorer la préparation des déclarations afin de transmettre les points de vue, les idées et les recommandations clés de manière efficace et efficiente.

- **Ton constructif** : Les déclarations doivent être respectueuses des autres parties prenantes.
- **Concentration** : afin de classer efficacement les recommandations, il est conseillé que les projets de déclaration se concentrent sur les thèmes de la discussion.
- **Clarté** : Veillez à ce que votre communication soit facilement compréhensible et qu'elle favorise l'engagement d'un public diversifié.
- **Données probantes** : Étayez vos principales observations, bonnes pratiques et défis par des données fiables, des statistiques, des études de cas ou des récits de la vie réelle.
- **Déclarations conjointes** : Les déclarations conjointes sont fortement encouragées afin de faciliter l'engagement d'un plus large éventail de participants.
- **Soumission des déclarations** : La soumission anticipée des déclarations est vivement encouragée afin de faciliter le travail des interprètes et d'assurer l'exactitude des recommandations. Lors de la soumission de la déclaration, il est recommandé d'indiquer l'organisation qui soumet la déclaration et le nom du groupe de discussion. Toutes les déclarations doivent être envoyées à pfpad@un.org.